

## FICHE DE PRÉSENTATION DE PROJET/PROGRAMME :

**Intitulé du projet/programme :** Programme d'Appui à la Creation et au Développement des Petites et Moyennes Entreprises de Transformation et de Conservation des Produits Locaux de Consommation de Masse (PACD/PME).

**Secteur :** PME.

**Noms et prénoms du responsable :** MANDENG NYOBE Jules Marcel (Coordonnateur National).

**Adresses du projet/programme :**

**B.P. :** 6096 Yaoundé Cameroun

**Téléphone :** (+237) 222 675 070

**Fax :** (+237) 222 218 217

**E-mail :** contact@pacdpme.cm

**Site Web :** contact@pacdpme.cm

**Localisation géographique :** Face Ambassade de Belgique deuxième bâtiment à droite.



**Aire d'intervention :** Portée nationale.

**Date de début :** 2007.

**Durée :** 5 ans

**Coût total :** 11 283 000 000 FCFA.

**Nature du financement :** Ressources Internes Ordinaires.

**Objectif général :** Promouvoir la création et le développement des PME de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse.

**Contexte et justification :** Le Cameroun a adopté en 2009 une nouvelle stratégie nationale, basée sur une vision partagée de son développement à long terme qui ambitionne, à l'horizon 2035, à faire atteindre au pays le stade de Nouveau Pays Industrialisé. Le Document de Stratégie pour la croissance et l'Emploi (DSCE) formalise cette vision et marque le retour à l'économie planifiée à laquelle l'Etat avait renoncé dans les années 1980.

Le DSCE couvre les dix premières années de la vision ci-avant évoquée et est bâti entre autres sur les trois (03) piliers essentiels suivants :

- l'accélération de la croissance,
- le recul de la pauvreté par la création d'emplois formels,
- l'amélioration de la gouvernance et de la gestion stratégique de l'Etat.

Les enjeux sont donc cruciaux pour le Cameroun car, si le taux de croissance réel du PIB est positif depuis une dizaine d'années, il reste néanmoins en deçà du niveau requis pour faire reculer la pauvreté dont l'incidence commence seulement à reculer puisqu'elle a évolué sur la période 2007-2014 de 39,9% à 37,5% (ECAM 4) d'une part, ou même le niveau de sous-emploi qui, bien qu'également en recul depuis 2007 où il se situait à 79,5%, demeure préoccupant puisqu'il se situe encore en 2014 à 69,6%, d'autre part.

Par ailleurs, cette croissance reste fragile tant dans sa dynamique que dans ses effets attendus sur l'amélioration des conditions de vie des populations, alors que le Pays est confronté chaque année à l'arrivée sur le marché du travail d'une population active dont l'âge moyen varie entre 15 et 25 ans qui double tous les 25 à 30 ans.

Le pari des autorités est de porter ce taux à au moins 5,5% en moyenne annuelle au cours de la période 2010-2020 par l'encadrement ou la mise en œuvre d'activités visant, entre autres, un meilleur accès aux infrastructures (énergie, réseau routier, ferroviaire et portuaire), etc., la modernisation de l'appareil de production pour le rendre plus performant, et la création de dizaines de milliers d'emplois formels à travers des appuis à l'éclosion et à la compétitivité des PME.

C'est sur cette base que le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat décide, conformément à ces missions telles qu'elles sont définies par le Décret N°2004/320 du 8

décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, de mettre en œuvre un Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse.

**Description succincte :** Le Programme est ouvert aux porteurs de projets de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse sur l'ensemble du territoire national, chaque promoteur bénéficiant d'un accompagnement personnalisé. Ses tâches consistent à identifier les promoteurs de par leur motivation et leur aptitude à réaliser leurs projets, les projets étant retenus sur la base de leur faisabilité technique, leur rentabilité financière, leur impact socio-économique et culturel.

Le Programme accompagne ensuite les promoteurs des projets retenus dans les phases d'études de faisabilité, de choix de la technologie, de recherche de financement, d'aménagement du site, de construction des bâtiments et hangars, d'acquisition des équipements de production, de mise en route et de suivi de l'activité.

Le financement est un prêt à conditions préférentielles compte tenu des défis de développement que le Programme doit relever.

Ce prêt, autorisé par un Comité de Crédit mis en place à cet effet, est octroyé par le Programme à travers des institutions financières qui en assurent la gestion.

Le Programme vient ainsi aider à résoudre les problèmes cruciaux que les promoteurs rencontrent couramment au Cameroun, notamment, l'accès à la technologie et au financement, la formation et la gestion. Son dispositif de mise en œuvre est une structure légère constituée d'un Comité de Pilotage (CP) et d'une Coordination nationale composée d'une Cellule Centrale de Coordination (CCC) et des Cellules Départementales et Régionales d'Accompagnement (CRA). Cette structure accompagne le porteur de projet d'entreprise dans ses démarches administratives, la recherche de technologies et de financement ainsi que dans la mise en place et la gestion de son entreprise.

**Extrants escomptés :**

- 1500 unités de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse dont au moins 150 par région sont opérationnelles dans le pays et au moins 30% de leurs promoteurs sont des femmes ;
- environ quinze mille (15 000) diplômés de l'enseignement supérieur professionnel sont coptés, formés et employés ;

- une moyenne de 7 500 producteurs du monde rural sont contactés par les promoteurs pour la production des intrants ;
- les produits locaux de consommation de masse sont transformés ou conservés dans les conditions technologiques optimales toute l'année.
- la capacité du pays à exporter les produits alimentaires finis s'accroît ;
- des opportunités de sous-traitance naissent et se développent ;
- des emplois décents sont créés en milieu rural et périurbain.

**Observations :** L'obtention des résultats escomptés par le Programme au cours de ses six (06) premières années d'exécution a été difficile en raison de la faiblesse et surtout de l'irrégularité de ses ressources.

Au 31 décembre 2016, le portefeuille du Programme disposait de 86 projets éligibles dont la mise en place de 30 était achevée, 35 dans leur phase de mise en place et 21 en attente de financement.

Parmi les 86 projets, 36 (41,86%) étaient fonctionnels, 14 (38,88%) étaient portés par les femmes, et 22 (61,1%) par les hommes.

Les 36 unités fonctionnelles du portefeuille employaient 357 personnes. Parmi ces 357 personnes, seules 187 (52,4%) bénéficiaient d'un contrat formel et étaient régulièrement inscrites à la CNPS.

Depuis 2010, les ressources issues de l'allègement de la dette (IADM, PPTE) ont disparu du budget du PACD/PME qui, en conséquence bénéficie seulement des ressources du Budget d'Investissement Public (BIP) de l'Etat soit **1 673 000 000** FCFA depuis le lancement du Programme en 2007, soit une moyenne annuelle égale à 148 millions.